

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jusqu'au 7 mars, la Métropole de Lyon lance une concertation sur son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La Métropole de Lyon renouvelle son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour la période 2025-2029. Une consultation publique est organisée depuis le 6 janvier et jusqu'au 7 mars. Les habitantes et les habitants de la Métropole peuvent ainsi prendre connaissance de ce document et donner leurs avis sur ce sujet de santé publique.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2025-2029 est un document réglementaire dressant un bilan des actions engagées ces dernières années et listant les actions à engager sur les 5 prochaines années. Il est consultable sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com ou directement [via ce lien](#).

Pierre Athanaze, Vice-président délégué à l'Environnement, à la Protection animale et à la Prévention des Risques :

« Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole de Lyon vise à diminuer l'exposition des habitants aux nuisances sonores : il répond à de nombreux objectifs de santé publique : réduction du stress, troubles de l'attention, du sommeil. La Plan s'inscrit aussi dans une volonté plus large d'apaiser le territoire, pour que subir le bruit ne soit plus une fatalité, mais que l'environnement sonore devienne un marqueur d'un mieux vivre en ville. »

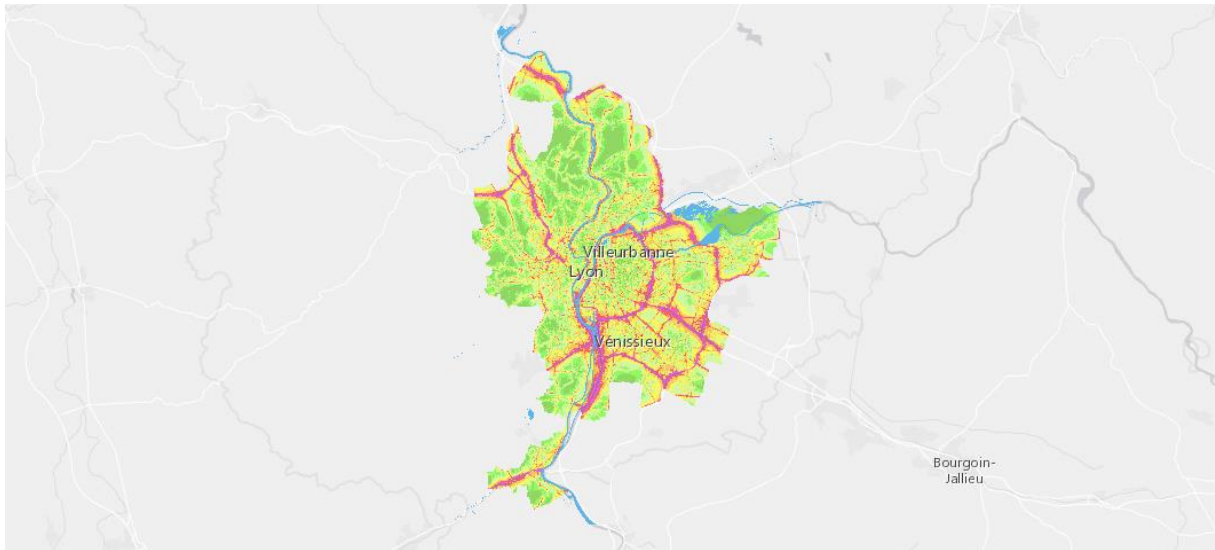
117 000 Grands Lyonnais exposés quotidiennement au bruit

Les études de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont montré que le bruit constitue une véritable pollution sonore, avec des impacts significatifs sur la santé publique. D'après les cartes de bruit réalisés par Acoucité, 8,4% des Grands Lyonnais sont exposés à une pollution sonore qui va au-delà du seuil européen (valeur limite d'une exposition de 68 décibels au bruit en 24 heures).

Pour lutter contre ce fléau, la Métropole a mis en œuvre un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui définit les actions locales à mettre en œuvre pour prévenir et réduire le bruit et protéger les zones calmes. Il s'articule autour de 5 axes principaux :

- réduire le bruit à sa source,
- structurer le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- résorber les situations critiques,
- favoriser l'accès de chacun à une zone de calme,
- connaître/informer/sensibiliser.

La carte interactive d'Acoucity sur le bruit dans la métropole de Lyon



Agir à la source du bruit

Cette carte du bruit routier montre notamment que le bruit de la circulation automobile est la principale source de nuisances sonores dans l'agglomération. À Bron notamment, cette réalité est particulièrement marquée le long du périphérique : la Métropole vient de réaliser un mur anti-bruit pour protéger les 78 logements installés le long de la Boutasse à Bron-Parilly. L'objectif est d'atteindre 65 décibels contre 71 à 78 actuellement.

Pour être efficace en matière de réduction du bruit, il faut donc agir sur plusieurs leviers :

- la baisse de la vitesse sur le périphérique à 70 km/h a notamment permis de gagner 1,5 décibel
- le périphérique Laurent Bonnevey en agglomération, de Croix-Luizet à Gerland, est en grande partie traité avec des revêtements acoustiques
- la baisse du trafic de 12% sur la Métropole et 22% dans l'hypercentre depuis 2019. Pour rappel, une diminution de 50% du trafic entraîne une baisse du bruit de 3 décibels.

Intégrer l'environnement sonore dans les projets d'urbanisme

En complémentarité, la prise en compte de l'environnement sonore dès la phase de conception des projets urbains, pour les futures opérations d'aménagement, intègre le concept de ville apaisée et s'attache à le mettre en œuvre en déployant des solutions adaptées au regard des caractéristiques du site. Par exemple, cela a été le cas avec le réaménagement du parc Blandan qui a été conçu en tenant compte de l'environnement sonore. Dans le projet, la configuration historique des lieux a été exploitée sur le plan acoustique avec zones basses protégées par la motte et le bastion. C'est également le cas pour un projet en cours : celui de la Duchère Sauvegarde qui a été conçu pour minimiser les nuisances sonores et les émissions de polluants au cœur du quartier.

Préserver et aménager les espaces calmes

Dans le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), la Métropole de Lyon a souhaité intégrer l'accès à une zone calme pour chaque habitant. À travers ses compétences de gestion des parcs métropolitains et des espaces de nature notamment, certaines zones sont donc préservées dans

MÉTROPOLE

GRAND LYON

les opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine. Dans le parc de Parilly, l'installation de trois zones calmes permettent aux usagers de se reposer dans des espaces de nature, éloignés des nuisances sonores, où du mobilier spécifique a été aménagé (chaises, bancs, hamacs, etc.). Ce sont des zones sanctuaires au cœur d'environnement urbains, protégées des nuisances sonores et à disposition des habitants.

Métropole de Lyon · Contact presse

Louis-Marie Le Noc – Mail. lmleoc@grandlyon.com – Tél. 06 19 94 77 71